



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUYANE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Générale
Sécurité, Réglementation et Contrôle**

Arrêté n° R03-2021-08-30-00005

**Fixant la liste générale des électeurs en vue des élections à la
chambre de métiers et de l'artisanat du 14 octobre 2021**

Le préfet de la région Guyane
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

VU le code de l'artisanat ;

VU le code électoral ;

VU le décret n° 99-433 du 27 mai 1999 modifié relatif à la composition des chambres de métiers et de l'artisanat de région et de leurs sections, des chambres régionales de métiers et de l'artisanat et des chambres de métiers et de l'artisanat départementale et l'élection de leurs membres ;

VU le décret n° 2021-168 du 16 février 2021 relatif à l'organisation et au fonctionnement du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat et de leurs délégations et à l'élection de leurs membres ;

VU le décret du 25 novembre 2020 portant nomination de M. Thierry QUEFFELEC, préfet, en qualité de préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane ;

VU l'arrêté préfectoral du 14 mai 2020 portant organisation des services de l'État en Guyane ;

SUR proposition du directeur général de la sécurité, de la réglementation et des contrôles ;

ARRETE :

Article 1er.- En vue des élections des membres de la chambre de métiers et de l'artisanat du 14 octobre 2021, la liste générale des électeurs est arrêtée, après vérification, telle qu'elle a été déposée en préfecture par la chambre de métiers et de l'artisanat de la Guyane, le 13 août 2021.

La liste générale des électeurs est composée de 6081 électeurs répartis de la manière suivante dans chacune des quatre catégories :

- alimentation : 877
- bâtiment : 2882
- fabrication : 965
- services : 1357

Article 2.- Le directeur général de la sécurité, de la réglementation et des contrôles est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Cayenne, le 30 AOUT 2021

